



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pollution de l'air à l'ozone

Information au public et promotion des transports publics

La Suisse romande connaît actuellement un épisode de pollution atmosphérique due aux concentrations élevées d'ozone. Le seuil d'information de 180 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ a été franchi sur différents sites de mesure romands, notamment dans les cantons de Vaud et Genève. En conséquence, le Canton de Vaud, conjointement aux autres cantons romands, émet des recommandations de protection à l'attention de la population et lance une action de promotion des transports publics.

Les conditions météorologiques actuelles, associées aux émissions polluantes, entraînent de fortes concentrations d'ozone. Depuis le début de la semaine, ces concentrations franchissent la norme de 120 mg/m^3 fixée dans l'ordonnance sur la protection de l'air (OPair) et elles viennent de dépasser le seuil d'information de 180 mg/m^3 défini par la Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP). Sur le territoire vaudois, des valeurs de 190 mg/m^3 et 207 mg/m^3 ont notamment été mesurées par les stations cantonales de surveillance de la qualité de l'air qui se trouvent à Lausanne et Morges.

L'ozone est un oxydant puissant qui peut irriter les voies respiratoires. Par ailleurs, en cette période de canicule, la pollution de l'air est un facteur aggravant pouvant affecter la santé de la population. Le Canton de Vaud émet des recommandations sanitaires, en particulier aux personnes les plus sensibles à la pollution, à savoir les femmes enceintes, les jeunes enfants, les personnes âgées, les personnes actives à l'extérieur, ainsi que les personnes souffrant de maladies chroniques et en particulier de pathologies cardiaques et respiratoires. Les recommandations contiennent aussi des conseils qui permettent à chaque individu d'adopter un comportement responsable qui aide à réduire la pollution de l'air.

En parallèle, le Canton de Vaud lance, en coordination avec le canton du Valais, une action qui vise à contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air en encourageant l'utilisation des transports publics et, de manière plus globale, à favoriser le transfert

modal. Un bon de 20 francs est ainsi proposé aux résidents des deux cantons sur l'achat d'un abonnement demi-tarif « Découverte » valable deux mois (13 fr. au lieu de 33 fr.). Ce bon, à échanger dans les cinq jours à un guichet de gare, sera inséré dans l'édition du 28 juin du journal « 24 heures » et téléchargeable immédiatement sur le site internet de l'Etat de Vaud (www.vd.ch/air).

La qualité de l'air peut être suivie en temps réel avec l'aide de l'application « airCheck », disponible gratuitement sur App Store ou Google Play.

Annexe : Avis de pollution du 27 juin 2019

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 27 juin 2019

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DTE, Clive Muller, chef de la division Air, climat et risques technologiques, Direction générale de l'environnement

DIRH, Stéphanie Manoni, responsable mobilité durable, Direction générale de la mobilité et des routes

DSAS, Dre Isabelle Rossi, médecin cantonal adjointe, Direction générale de la santé

TÉLÉCHARGEMENT(S)